



Jaf envoi recommandé sur mauvaise adresse

Par **ulrichv**, le **20/03/2011 à 20:21**

Bonjour,rnrnAprès une longue période de résidence alternée, celle-ci a dû s'arrêter car j'ai trouver un emploi hors de ma région. Je suis passé devant le Juge au affaire familiale pour la garde de mon enfant. J'ai fait part de mon déménagement et demandé un partage des trajets pour un confort horaire de ma fille. Le problème est que je suis passé le 1er mars, mais un recommandé contenant la réponse a été envoyé à mon ancienne adresse. Je connais le contenu de la réponse adressé par le JAF mais je souhaite faire valoir le vice de procédure pour non prise en compte de ma nouvelle adresse.rnrnSuis je dans mon bon droit pour faire une nouvelle audience ?

Par **mimi493**, le **20/03/2011 à 20:22**

le jugement doit être signifié par huissier par les parties, donc non pas de vice de procédure

Par **ulrichv**, le **20/03/2011 à 20:35**

Merci pour la rapidité de votre réponsernrnSans vouloir faire de mauvaise foi, comment ont-ils pu calculer le montant de la pension alimentaire et des trajets avec une mauvaise adresse (130 km d'écart) ? rnrnLe fait qu'ils n'ont pas pris en compte ma nouvelle adresse, peut il faire lieu d'une demande de nouveau jugement ?

Par **mimi493**, le **20/03/2011** à **20:42**

Vous étiez là lors de l'audience, vous avez bien indiqué la nouvelle adresse et surtout la distance, non ?

Par **ulrichv**, le **20/03/2011** à **20:59**

Oui effectivement.

Par **mimi493**, le **20/03/2011** à **21:23**

Le juge ne va pas aller chercher la distance sur une carte